

Réponse à une consultation 14.08.2024

## **Ordonnance sur l'organisation de crise de l'administration fédérale (OCAF): position d'economiesuisse**

Aux yeux d'economiesuisse, l'organisation de crise proposée ne permettra pas de prendre des décisions et d'agir rapidement et efficacement en cas de crise.

Du point de vue de l'économie, c'est au Conseil fédéral de prendre toutes les décisions stratégiques. Il n'a pas besoin, pour cela, d'un organe ad hoc placé entre lui et l'état-major de crise opérationnel. economiesuisse recommande donc de renoncer à la création de l'état-major politico-stratégique (EMPS) proposé. Par ailleurs, il faudrait mieux utiliser le savoir-faire de l'état-major permanent et mieux l'intégrer dans l'état-major opérationnel. En cas de crise, nous avons besoin de gestionnaires de crise expérimentés. Dès lors, le chef de l'état-major permanent devrait également diriger l'état-major de crise opérationnel.